

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 21 septembre 2020** à compter de **14 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 2.1 Embauche de Mme Joanie Marcoux à titre de préposée à la caisse et support à la cour municipale
 - 2.2 Rétrocession des lots 5 722 276 et 5 722 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
 - 2.3 Délégation du conseiller Gaétan Labelle à titre de membre votant au CA du Complexe industriel régional de Coaticook (CIRC)
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

20-09-35566

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 20-09-35566

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le prix d'achat desdits terrains était de 44 663,45 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le terrain doit être rétrocédé suite à la demande des acheteurs;

CONSIDÉRANT que les promesses d'achat intervenues entre les parties permettant la rétrocession desdits lots au prix payé par l'offrant et que dans une telle alternative, les honoraires professionnels et les frais relatifs à la rétrocession de l'immeuble soient à la charge du propriétaire et que toutes les améliorations faites au terrain appartiennent comme autres dommages liquidés à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'accepter la rétrocession des lots 5 722 276 et 5 722 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook de madame Sandrine Wilson et monsieur Mathieu Houle pour un montant de 44 663,45 \$;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite résolution à la notaire Anne-Sophie Francoeur, à titre de notaire instrumentant l'acte de rétrocession à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-09-35569

2.3 DÉLÉGATION DU CONSEILLER GAÉTAN LABELLE À TITRE DE MEMBRE VOTANT AU CA DU COMPLEXE INDUSTRIEL RÉGIONAL DE COATICOOK (CIRC)

RÉSOLUTION 20-09-35569

CONSIDÉRANT l'existence du Complexe industriel régional de Coaticook (CIRC) ;

CONSIDÉRANT que le Complexe industriel régional de Coaticook (CIRC) a pour objet de:

- Créer un outil de promotion industrielle;
- Favoriser le développement et l'expansion industrielle, commerciale et économique de notre région;
- Promouvoir les intérêts économiques de la région en mettant à la disposition des futures entreprises, des bâtisses et locaux à caractère industriel et commercial;
- Obtenir, recevoir de toutes autorités publiques, gouvernements et municipalités, diverses subventions à cette fin;
- Attirer de nouvelles industries et retenir dans notre région celles ayant démarré;
- En général, faire ce qui est possible pour acquérir par achat, location ou autrement, posséder, exploiter les biens meubles et immeubles nécessaires à la pratique des activités ci-dessus;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les affaires de la Corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres votants désignés comme suit :

- Quatre (4) membres désignés par la Ville de Coaticook soit le directeur général, le trésorier, le maire de la ville et un élu désigné par le conseil;
- Un membre désigné par la MRC de Coaticook soit la direction du développement économique.

CONSIDÉRANT que le conseiller Gaétan Labelle siège sur le CA à titre de membre observateur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite se prévaloir de son droit et de le désigner à titre d'élu désigné par le conseil afin qu'il puisse voter;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déléguer le conseiller Gaétan Labelle à titre de membre votant au CA du Complexe industriel régional de Coaticook (CIRC) et de transmettre la résolution au Complexe industriel régional de Coaticook (CIRC) .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

20-09-35570 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 20-09-35570

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 14 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière